

Où trouver l'information ?

Communauté d'Agglomération de La Rochelle (Service Mobilité et Transport)

Tél. : 05 46 30 36 55 / Fax : 05 46 30 36 59
transports@agglo-laroche.fr
www.agglo-laroche.fr

ADEME POITOU-CHARENTES (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Tél. : 05 49 50 12 12
Fax : 05 49 41 61 11
www.ademe-poitou-charentes.fr

Se déplacer sur l'agglomération rochelaise :

■ En bus

· RTCR - Tél. : 05 46 34 48 03
Fax : 05 46 34 66 31
katia.iken@rtcr.fr
www.rtcr.fr
· OCECARS - Tél. : 05 46 00 92 12

■ En voiture électrique

· LISELEC - Tél. : 05 46 42 30 62
anne.chane@veolia-transport.com

■ A vélo

· VIVE LE VELO (association de cyclistes)
Tél. : 05 46 42 42 37
vivelevelo17@free.fr
http://vivelevelo17.free.fr/

■ Déposer sa voiture aux parkings relais entrée de ville

Parkings Jean Moulin et Hermitage
Tél. : 05 46 44 20 02
www.agglo-laroche.fr

■ Faire du covoiturage

www.covoiturage17.com
Tél. : 0820 820 138 (Numéro indigo - 0,09 euros TTC/min)

Se déplacer sur le département de la Charente-Maritime :

■ Quelques exemples sur internet :

www.plan-deplacements.fr
www.tousecomobiles.com
www.sytral.fr/4575.0.html
www.semitag.com/index.php?id=121
www.grenoble-ecobiz.biz
www.chambery-metropole.fr/523-aller-au-travail.htm

■ En bus

www.lesmouettes-transport.com

■ En train

www.voyages-sncf.com
Tél. : 3635

■ Rechercher un itinéraire

www.passpartout17.org



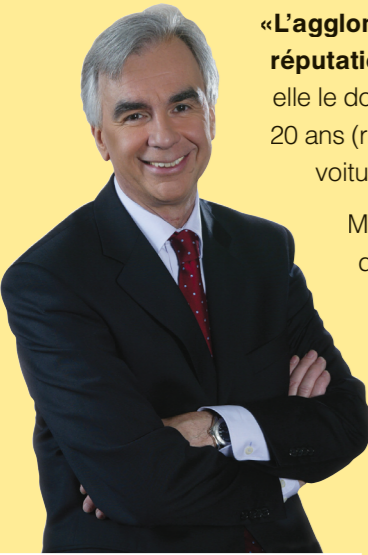
La Rochelle invente tous vos déplacements à la carte :



Réalisez votre plan de déplacements entreprise

MODE D'EMPLOI





«**L'agglomération de La Rochelle jouit d'une réputation innovante en matière de transports,**

elle le doit à l'ensemble des initiatives qu'elle mène depuis 20 ans (rues piétonnes, journée « En ville sans ma voiture ! », voitures électriques, vélos...).

Mieux qu'ailleurs nous savons ici que toute évolution dans le domaine des politiques de déplacements passe par la pédagogie.

Si la palette des modes de transport est ici particulièrement riche et leur usage simplifié, nous savons que c'est par la mobilisation des habitants de l'agglomération que nous avancerons.

Les déplacements « domicile-travail » sont une part essentielle de nos trajets quotidiens. La part active de chaque entreprise à réfléchir avec ses salariés à des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle

constitue un enjeu majeur. En effet, **plus d'une trentaine d'entreprises drainent chaque jour 12 000 salariés en automobile**

(souvent seuls à bord) vers La Rochelle. Nous vous proposons d'ajouter les moyens et les bons vouloirs de tous pour diminuer la part automobile dans ces mouvements pendulaires. **Gain de temps, économies, lien social, respect de l'environnement... sont autant de bénéfices auxquels nous avons tous intérêt.**

Nous souhaitons libérer la voirie du centre-ville de l'emprise

de 1 500 voitures à l'horizon fin 2009 et comptons sur l'intelligence et la bonne volonté de chacun pour nous aider à atteindre ce but. Cette initiative n'a de sens que si elle est portée par chacun des salariés. Je vous remercie donc de relayer notre élan en faisant vivre le présent document ; il donne de façon très méthodique, la ligne de conduite pour, dans les meilleurs délais, atteindre un résultat.

Je vous remercie au nom de l'ensemble des habitants de l'agglomération rochelaise pour ce que vous entreprendrez. »

Maxime Bono
Président de la Communauté d'Agglomération
Député-Maire de La Rochelle



La Rochelle invente tous vos déplacements à la carte





Plan de déplacements entreprise (PDE) **mode d'emploi**



Un PDE : qu'est-ce que c'est ?

Un Plan de Déplacements Entreprise permet de réduire, de manière durable, l'utilisation de la voiture individuelle dans les trajets liés aux activités professionnelles :

- › déplacements entre le domicile et le lieu de travail,
- › déplacements professionnels des salariés,
- › déplacements des visiteurs, clients et sous-traitants.



Comment s'y prendre ?

En recherchant ensemble au sein de l'entreprise et en mettant en place des mesures destinées à faciliter l'utilisation de transports alternatifs à la voiture individuelle :

- › en encourageant l'utilisation des transports publics,
- › en facilitant la pratique du vélo,
- › en incitant au covoiturage,
- › en favorisant l'usage des différents modes de transport alternatifs (multimodalité) et l'usage de plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet (intermodalité),
- › en améliorant l'accès aux bâtiments pour les piétons.

Le saviez-vous ?

50%

des trajets en voiture sont inférieurs à 3 km.



Pourquoi le faire ?

- › pour assurer un meilleur confort aux salariés dans leurs déplacements,
- › pour diminuer le stationnement sur les espaces publics,
- › pour mieux circuler et moins polluer au quotidien.

Plan de déplacements entreprise

les avantages

Pour votre entreprise :

- › vous optimisez vos espaces de stationnement et les coûts liés aux déplacements professionnels,
- › vous réduisez le nombre d'accidents du travail liés aux déplacements et donc leurs coûts,
- › vous améliorez l'accessibilité au site de l'entreprise pour les salariés, les visiteurs, les fournisseurs et les partenaires,
- › vous valorisez votre image comme entreprise « éco-citoyenne »,
- › vous renforcez le dialogue social et l'esprit d'équipe au sein de l'entreprise autour d'un projet fédérateur.

Pour vos salariés :

- › ils gagnent du temps dans leurs trajets,
- › libérés des contraintes liées aux déplacements en voiture (embouteillages, stationnement), ils sont moins fatigués et moins stressés,
- › ils risquent moins d'accidents de la route,
- › ils font des économies sur leurs frais de transport,
- › ils se sentent valorisés par leur engagement « éco-citoyen ».

Pour la collectivité :

- › les habitants se réapproprient les espaces publics libérés par la voiture,
- › moins de trafic et de bruit contribuent à une vie urbaine plus agréable,
- › la sécurité routière est renforcée et le nombre d'accidents réduit,
- › les services et infrastructures de transports gagnent en qualité,
- › le territoire renforce son attractivité économique grâce à des zones d'activité plus accessibles,
- › la réduction des émissions de gaz à effet de serre améliore la qualité de l'air.

Le saviez-vous ?

61%

des accidents du travail sont des accidents de la route.



Plan de déplacements entreprise **pas à pas**

La mise en œuvre d'un PDE dans votre entreprise doit se dérouler en 4 étapes : diagnostic ; concertation ; mise en œuvre du plan ; suivi/évaluation et réajustements éventuels. La démarche nécessite au préalable :

- la désignation d'un référent PDE dans l'entreprise chargé de coordonner le projet et d'animer sa mise en œuvre ;
- la constitution d'un Comité de pilotage chargé du suivi de la démarche, de la mise en œuvre et du suivi du PDE.

Etape

1

Diagnostic / 1 à 2 mois

Le diagnostic « transport » réalisé au sein de l'entreprise consiste à :

1) Identifier les pratiques des employés en matière de déplacements :

- › la part des différents modes de transport,
- › les freins et motivations à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle,
- › les différents profils d'usagers,
- › le nombre de salariés potentiellement « éligibles » aux différents modes alternatifs.

2) Faire un bilan de l'accessibilité au lieu de travail :

- › les offres de transport externe (bus, réseau routier, pistes cyclables...),

- › les contraintes internes (places de parking, indemnités de déplacement...).

Cet état des lieux sera établi au moyen :

- › d'un questionnaire distribué aux salariés soit par l'intranet, soit avec la fiche de paye.
- › d'une observation du stationnement sur les parkings de l'entreprise, dans le parc à vélos...

Il sera formalisé par une cartographie des lieux de résidence des salariés et de l'offre de transport (lignes de bus).

➤ **Voir Fiche 1 :** exemple de questionnaire – exemple de cartographie

Etape

2

Concertation / Recherche de solutions / 3 mois

La concertation est une étape importante qui permettra de fédérer les salariés autour de la démarche, et d'en favoriser ainsi la réussite.

1) Le Comité de pilotage propose des mesures adaptées aux différentes situations révélées par le diagnostic :

- › en termes de modes de transport « doux » (stationnements vélos abrités et sécurisés, diffusion de « kits vélo »...);
- › en termes de transports publics (participation financière de l'entreprise aux abonnements,

- aménagement des horaires de travail, adaptations - en partenariat avec les opérateurs de transport - de l'offre existante en termes de dessertes et de fréquences);
- › pour le covoiturage (mise en relation des covoitureurs, stationnements dédiés...).

2) A tout moment, des négociations peuvent être engagées avec l'autorité organisatrice des transports (la Communauté d'agglomération de La Rochelle) et les autres transporteurs.

➤ **Voir Fiche 2 :** concertation / recherche de solutions

Etape

3

Mise en œuvre du plan / 1 mois

1) La mise en œuvre des mesures doit être coordonnée par le référent PDE au sein de l'entreprise.

2) La communication

La communication tout au long du projet est essentielle pour :

› informer les salariés sur la démarche et sur l'offre en matière de solutions alternatives à la voiture,

› les impliquer en leur montrant qu'ils jouent un rôle clé dans le changement des pratiques. L'information des salariés sur ce qui se passe - et plus particulièrement sur ce qui se passe « bien » - joue un effet d'entraînement.

› Pensez à organiser une journée de lancement « événementielle » pour formaliser la mise en place du PDE, relayée par une communication interne et externe.

➤ **Voir Fiche 3 :** exemples d'actions / actions de communication

Etape

4

Suivi / évaluation réajustements éventuels / 6 mois et +

Le suivi est une étape nécessaire car :

- › les salariés vont changer leurs comportements progressivement,
- › le plan doit pouvoir en permanence être réadapté aux changements (agrandissement des locaux, nouveaux horaires...),
- › il permet de mesurer l'efficacité des mesures prises afin de les réajuster en vue de leur amélioration,
- › une sensibilisation régulière permet de maintenir un élan positif.

Les indicateurs à mettre en place :

- › mesure de la qualité (via des enquêtes de satisfaction ou l'analyse des réclamations),

- › suivi de l'évolution de l'usage de chaque mode (opérations de comptage, entretiens),
- › suivi des aspects budgétaires.

Et pour entretenir la dynamique... pensez à mettre en place :

- › des indicateurs de progrès (nombre de salariés ayant signé la charte, de déplacements effectués sans voiture, de changements de modes de transport...),
- › des indicateurs environnementaux (calcul des émissions de gaz à effet de serre).

➤ **Voir Fiche 4 :** mise en œuvre de l'évaluation



Notre établissement envisage **la mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Entreprise**. Il s'agit de trouver des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Afin de nous permettre de mieux connaître vos habitudes en matière de déplacements, d'horaires de travail et de besoins en termes de mode de transports, nous avons conçu ce questionnaire. Merci de bien vouloir le compléter.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter au

1. Mon Entreprise

Q.01 Nom de l'Entreprise

Q.02 Précisez l'adresse N° et rue
Commune

Q.03 Si mon site de travail n'est pas situé au même endroit que mon entreprise

Nom du site de travail Commune

N° et rue

2. Je suis...

Q.04 Ma fonction (cochez la case correspondante)

cadre profession intermédiaire (agent de maîtrise, technicien...) employé ouvrier

Q.05 Homme Femme (cochez la case correspondante)

Q.06 Ma tranche d'âge (cochez la case correspondante) 18-29 ans 30-45 ans 45-60 ans et plus

3. J'habite...

Q.07 Si j'habite dans une commune de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

(cochez la case correspondante)

| | | | |
|--|--------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Angoulins-sur-Mer | <input type="checkbox"/> Lagord | <input type="checkbox"/> Nieul-sur-Mer | <input type="checkbox"/> Saint-Xandre |
| <input type="checkbox"/> Aytré | <input type="checkbox"/> La Jarne | <input type="checkbox"/> Périgny | <input type="checkbox"/> Sainte-Soulle |
| <input type="checkbox"/> Châtelailon-Plage | <input type="checkbox"/> La Rochelle | <input type="checkbox"/> Puilboreau | <input type="checkbox"/> Salles-sur-Mer |
| <input type="checkbox"/> Dompierre-sur-Mer | <input type="checkbox"/> L'Houmeau | <input type="checkbox"/> Saint-Rogatien | |
| <input type="checkbox"/> Esnandes | <input type="checkbox"/> Marsilly | <input type="checkbox"/> Saint-Vivien | |

Q.08 Indiquez lisiblement le nom de la rue (indispensable pour réaliser une cartographie des déplacements des salariés) **Précisez l'avenue, la rue, l'impasse**

Q.09 Si j'habite dans une commune hors de la Communauté d'Agglomération

Nom de ma commune de résidence

Si ma commune est en dehors de la Charente-Maritime, précisez le numéro de département

4. Mes habitudes aujourd'hui...

Q.10 Quel est actuellement votre mode de déplacement principal pour vous rendre à votre travail ?

(cochez une seule case)

Voiture Bus Vélo Moto/scooter A pied Train Covoiturage Voiture + Navettes des parkings relais Liselec Taxis Autoplus Train + bus Train + vélo

Q.11 Quel est actuellement votre mode de déplacement occasionnel ? (cochez une seule case)

Voiture Bus Vélo Moto/scooter A pied Train Covoiturage Voiture + Navettes des parkings relais Liselec Taxis Autoplus Train + bus Train + vélo Aucun

Q.12 Quelle est votre heure habituelle d'arrivée et de départ du travail ?

Arrivée h / Départ h

Q.13 Combien de temps en moyenne mettez-vous pour vous rendre sur votre lieu de travail ?

(stationnement compris si vous venez en voiture)

moins de 5 mn 5 à 14 mn 15 à 29 mn 30 à 60 mn plus d'une heure

Q.14 Votre trajet comporte-t-il des étapes intermédiaires ? (ex: déposer un enfant à l'école...)

Oui Parfois Non

Q.15 Rentrez-vous à votre domicile pour déjeuner ?

Tous les jours Parfois Jamais

Q.16 Effectuez-vous des déplacements professionnels avec votre véhicule personnel dans la journée ?

Tous les jours Parfois Jamais

Q.17 Votre mode de déplacement « aller » est-il différent de celui de votre trajet « retour » ?

Le même Différent

5. Si je devais abandonner ma voiture, je privilégierais...

Q.18 Parmi les modes de déplacement qui vous seraient proposés, lesquels seriez-vous prêt à utiliser et à quelle fréquence ?

(cochez une réponse pour chaque proposition, «jamais» si ce mode alternatif n'est pas du tout envisagé)

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------------------|---------------------------------|
| 1. Bus | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 2. Parking relais + navettes | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 3. Covoiturage | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 4. Vélo | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 5. Train | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 6. Liselec | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |
| 7. Bateaux (passeurs, bus de mer...) | <input type="checkbox"/> Tous les jours | <input type="checkbox"/> Parfois | <input type="checkbox"/> Jamais |

Q.19 A quelles conditions seriez-vous prêts à délaissier votre voiture au profit d'un des modes que vous avez choisis dans la liste ci-dessus ?

.....
.....
.....

Exemple de représentation cartographique des données issues du diagnostic.

Cette carte permet de visualiser la répartition du personnel d'une entreprise par rapport aux lignes du réseau de bus.



Les acteurs de la concertation



Le Comité de pilotage :

- › il définit le cadre général de la démarche et pilote le Plan de déplacements,
- › il valide les solutions proposées sur le plan financier et en termes de communication,
- › il peut mettre en place des groupes de travail (composés de salariés) sur des thèmes spécifiques.



Les partenaires :

- › accompagnement, conseil, suivi.

Structuration de la concertation

Comité de pilotage

coordinateur PDE, DRH,
communication,
finances, CHSCT,
service achats...



Les partenaires

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

Transporteurs

Exemples d'actions



De nouvelles pratiques de travail

- › Le télétravail à domicile ou dans des sites décentralisés.
- › La visioconférence ou la réunion téléphonique.
- › Les horaires flexibles et/ou la semaine de 4 jours.
- › Les services (crèches d'entreprise, restauration, livraison de courses...).



Le covoiturage

- › Inscrire l'entreprise à une base de données déjà existante afin d'augmenter le potentiel d'utilisateurs par exemple : www.covoiturage17.com
- › Réserver des emplacements de parking.
- › Mettre à disposition des véhicules de service en auto-partage.
- › Définir des horaires communs ou plus flexibles en fonction des covoitureurs.
- › Offrir une garantie de retour en cas d'empêchement du conducteur (ticket de bus, utilisation exceptionnelle d'un véhicule de service, auto-partage...).
- › Vignette au logo PDE pour identifier le véhicule du covoitureur.
- › Contrôle technique et/ou révision offerts...



Le vélo

- › Prévoir des arceaux vélo sécurisés dans un emplacement couvert, installer des douches et vestiaires est un « plus » très encourageant.
- › Proposer aux cyclistes une garantie de retour en cas de pluie (ticket de bus...).
- › Proposer un prêt de vélo à l'essai, voire mettre à disposition une flotte de vélos de service avec une charte d'engagement.
- › Accorder une indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail ou professionnels...



Les transports en commun

- › Inciter les salariés en participant à la prise en charge d'une partie des abonnements, en organisant la vente des tickets dans les locaux.
- › Etudier l'amélioration de la desserte et des infrastructures attenantes (Atribus), avec les autorités organisatrices de transport.
- › Accorder une certaine flexibilité des horaires quand cela est possible ou une adaptation en fonction des horaires des bus...

Exemples d'actions de communication

Une communication événementielle :

- › Organiser une journée « Modes de transport doux » :
 - . petit déjeuner offert aux cyclistes...
- › Fournir des parapluies avec le logo PDE.
- › Fournir des kits sécurité (casques, chasubles fluorescentes, réflecteurs).
- › Fournir des kits intempéries (coupe-vent...).
- › Organiser une session annuelle de révision, marquage des vélos avec intervention des associations vélo.
- › Organiser une journée d'information « Transports en commun ».
- › Organiser « Une semaine pour essayer le bus » avec un forfait hebdomadaire offert.

De l'information « déplacements »

- › Création d'un point info déplacements dans un lieu fréquenté (cafétéria) et / ou sur le site intranet-extranet.
 - . les coordonnées (téléphone, internet) pour s'informer sur les transports publics...
- › Mise à disposition de la fiche accessibilité de l'entreprise faisant apparaître :
 - . les distances entre le site et des points de repère (gare SNCF, Mairie...),
 - . les lignes de bus,
 - . les itinéraires (piétons-cyclables),
 - . les véloparcs,
 - . les parkings et/ou parking-relais...
- › Cette fiche peut également mettre en avant :
 - . le prix des principaux titres de transport (abonnement mensuel, ticket 1 trajet...),
- › Sur le journal interne et/ou sur l'intranet, créer une rubrique PDE :
 - . boîte à idées,
 - . focus sur un salarié qui pratique un mode alternatif...
- › Promotion des modes alternatifs via un affichage régulier :
 - . coût mensuel d'une voiture,
 - . promotion du vélo (santé, économies, gain de temps)...

Autres actions :

- › Jeux-concours avec questions et lots en rapport avec les modes doux (vélo-marche)...

Mise en œuvre de l'évaluation



Le suivi devra reposer sur :

- › Les pratiques de mobilité des salariés à un instant donné et leurs évolutions dans le temps.
- › Les indicateurs suivants :
 - . le nombre de salariés impliqués (signataires de la charte),
 - . le coût du PDE (nombre d'abonnements pris en charge par l'employeur),
 - . le taux d'occupation du parking de l'entreprise,
 - . le taux d'occupation de l'espace stationnement vélos,
 - . les économies de CO₂,
 - . l'amélioration de la ponctualité,
 - . le nombre d'accidents du travail.
 -
- › Le taux d'atteinte des objectifs fixés.



Le suivi devra s'opérer via :

- › Des comptages à une fréquence régulière.
- › Un questionnaire de satisfaction, administré par le coordinateur PDE.
- › Un outil de visualisation des données récoltées (tableau de suivi)...



➤ Pourquoi un PDE dans ma stratégie d'entreprise ?

La démarche PDE intègre complètement :

- › la logique de productivité,
- › les problématiques sociales et environnementales.

➤ Le PDE ne concerne que les grandes entreprises !

- › Les contraintes sont valables pour les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.
- › Le regroupement de plusieurs entreprises, y compris de très petite taille, permet également de mutualiser les profits.

➤ Qui prend en charge le projet ?

Mettre en place un PDE nécessite un référent PDE dans l'entreprise :

- › l'appui d'un stagiaire est parfois une solution retenue,
- › il est aussi possible de mutualiser l'embauche d'un référent PDE avec plusieurs entreprises,
- › il est possible de faire réaliser le PDE par un bureau d'études spécialisé en mobilité.

➤ Le PDE est-il « anti-voiture » ?

Non, un PDE a pour buts de :

- › MIEUX utiliser sa voiture,
- › adapter son mode de transport en fonction de ses besoins quotidiens.

➤ Combien de temps dure un PDE ?

Un PDE est mis en place pour une durée indéterminée. En effet il nécessite :

- › une amélioration continue des pratiques,
- › une communication régulière,
- › une fois instauré, un suivi et une évaluation réguliers par le coordinateur PDE.

➤ Pas de desserte « transports en commun » de mon entreprise !

- › Une enquête peut s'envisager auprès des salariés pour connaître le potentiel d'une éventuelle ligne de bus.
- › Cette enquête peut être réalisée en regroupant plusieurs entreprises voisines.
- › Ne pas oublier le covoiturage.

↪ **Mon entreprise déménage !**

- › Un déménagement est une bonne opportunité car les habitudes de transport des salariés changeront de toute façon.

↪ **Y-a-t-il des aides financières ?**

- › L'ADEME soutient à hauteur de 50% pour un coût d'étude (réalisée par un prestataire extérieur) en dessous d'un plafond à 75 000 €.

↪ **A vélo, on respire davantage d'air pollué !**

- › Les cyclistes respirent en moyenne moins de polluants que les automobilistes car :
 - . le cycliste se faufile, et donc reste moins longtemps dans les zones les plus embouteillées,
 - . il prend son air nettement plus haut au-dessus des pots d'échappement, alors que la ventilation d'une voiture aspire l'air près du pot d'échappement de celle qui la précède.

↪ **Voiture ou vélo, quel gain de temps ?**

- › Une étude a montré que le vélo est plus rapide que la voiture jusqu'à 5 km, et reste compétitif jusqu'à 10 km (*étude menée sur le site de l'entreprise ST Microelectronics à Grenoble*).

↪ **Voiture + transports en commun, c'est possible ?**

- › La Rochelle est équipée de parkings-relais (P+R) en bordure de ville.
- › Il est possible de finir son trajet en vélo, en navette ou en bus...

↪ **Pour accompagner mes enfants à l'école ?**

- › Pour les enfants en bas-âge, des sièges adaptés ou des remorques se fixent au vélo.
- › Pour les plus grands, ils peuvent aller à l'école en vélo...